

La constitution

de fiefs économiquement faibles—ou plutôt de 10 fiefs—constamment à la merci de la communauté internationale.

Je terminerai sur cette note. Les gens de Terre-Neuve et du Labrador savent d'où ils viennent. Nous avons formé un pays distinct de 1855 à 1949. Nous savons d'où nous venons et nous en sommes fiers, mais n'allez pas nous demander d'y retourner.

Des voix: Bravo!

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, je demande simplement le consentement unanime de la Chambre. Je pense que le député a utilisé son temps de parole. Puis-je lui poser une brève question?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) est-il prêt à répondre à une question et la Chambre y donne-t-elle son consentement? Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement ce que le député avait à dire. A propos des premiers ministres, le député de Burin-Saint-Georges a déclaré, et ce sont, je crois, ses paroles exactes, qu'il ne voulait pas être soumis «aux caprices de la majorité de l'heure». Je suis d'accord. Je pense qu'il y a là un véritable danger. Si cela fait peur au député, pourquoi appuierait-il alors l'article 42 de cette disposition qui permet au gouvernement fédéral d'employer exactement la même tactique?

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question. Il soulève un point extrêmement important. Tout d'abord, je suis heureux d'entendre qu'il redoute comme moi les caprices de la majorité du moment. S'il l'a lu attentivement comme il l'a sans doute fait, l'article 42 stipule qu'il y aura non seulement une simple majorité de 51 p. 100 dans l'ensemble du pays, mais une majorité de 51 p. 100 dans chacune des régions délimitées si bien que ces majorités régionales offriront une protection supplémentaire. D'autre part, si le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—je le vois hocher la tête, mais je lui dirai que j'ai examiné cet article il y a une heure ou deux, car il faisait l'objet de certaines discussions que j'ai eues au début de la journée. Je lui demande de le lire et si je n'ai pas traduit fidèlement ses intentions, je suis bien prêt à en discuter davantage avec lui à la Chambre ou ailleurs.

● (1600)

La remarque que je tiens à faire c'est que l'article 42 exige effectivement que la majorité des différentes régions du pays soient définies dans cet article. D'autre part, nonobstant ce que j'ai dit en parlant de caprices et même contrairement à ce que j'en ai dit, je trouve normal qu'une assemblée législative où le

premier ministre jouit d'une majorité réagisse très rapidement dans la semaine ou le mois qui suit à une question qui préoccupe la population, mais c'est une tout autre chose que d'invoquer l'article 42 après avoir consacré plusieurs mois voire même plusieurs années à consulter les provinces sur cette question et à en débattre au cœur même de cette enceinte. Dans de telles conditions je puis dire à mon collègue que l'article 42 fait figure de dernier ressort auquel on a recours une fois que les autres ont été épuisés.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur je siége à la chambre depuis pratiquement vingt ans. Durant cette période j'ai eu le privilège de connaître six premiers ministres et six différents chefs de la loyale opposition de Sa Majesté. Il est de tradition à la Chambre que les députés qui occupent ces fonctions particulières sont traités avec le respect et la dignité qu'exige leur rang. Comme nous sommes des parlementaires civilisés et à cause de cette tradition de bonne intelligence, je n'ai jamais, depuis que je siége ici, assisté à une attaque aussi virulente contre l'un des députés qui occupe à la fois les fonctions éminentes de leader de l'opposition et d'ancien premier ministre. Je n'ai jamais vu vilipender de manière ou façon aussi abjecte la personne d'un député depuis les nombreuses années que je siége dans cette enceinte et j'ai honte que cette action soit l'œuvre d'un député représentant la même province que moi.

Des voix: Bravo.

M. McGrath: Après avoir écouté hier soir la première partie du discours du député, j'avais l'intention d'y répondre par un silence méprisant, car c'est tout ce qu'il mérite. Il m'a quelque peu rasséréiné aujourd'hui en montrant qu'il était capable d'adopter un ton plus élevé, quoiqu'il n'y ait pas toujours réussi. Toutefois, je ne peux passer ses remarques sous silence. Il me faut lui répondre ceci.

Le député se dessert en se livrant à pareil dénigrement et en s'attaquant basement à un autre député, surtout un ancien premier ministre et un chef de la loyale opposition de Sa Majesté (M. Clark).

Des voix: Bravo!

M. McGrath: J'invite mon honorable ami à faire preuve de plus de retenue s'il aspire à un poste plus élevé que celui de secrétaire parlementaire. En fait, les députés comprendront certainement pourquoi le niveau des débats s'est sensiblement amélioré à l'Assemblée législative de Terre-Neuve lorsque le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) a démissionné pour se faire élire à la Chambre.